

Conseil communautaire du 27 février 2017

Sur convocation du Président en date du 20 février 2017.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept février à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Ordre du jour :

- Election du Président
- Election des Vice-Présidents et des membres du bureau
- Désignation des membres des commissions et groupes de travail
- Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- Désignation des délégués au conseil syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois (SMPV)
- Désignation des délégués au Comité « Leader » du SMPV
- Désignation des délégués au Comité « Energie » du SMPV
- Désignation des délégués au SCOT
- Désignation du délégué au conseil syndical « Loir-et-Cher Numérique »
- Désignation des délégués aux syndicats de traitement des ordures ménagères
- Désignation des délégués au CNAS
- Questions diverses

Etaient présents :

Bouffry Monique Soria	Brévainville Dominique Brunet Jean-Pierre Brulé	Busloup Marcel Defremont Roselyne Duhourcq	La Chapelle-Enchérie Christiane Larue Jean-Philippe Lehoux
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn Jacky Dufournier	Droué Yves Bertouy Laëtitia Bouilly	Fontaine-Raoul Luc Granger
La Fontenelle Joël Verdier Daniel Dorilleau	Fréteval Bernard Pillefer Françoise Callut	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau Thierry Galmiche	Lisle Jean-Marie Neff Chantal Maillet
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Morée Alain Bourgeois Jany Kestelyn	Ouzouer-le-Doyen Robert Bouchet Pierre Brousse	Pezou Alain Sopena Frédérique Launay
Le Poislay Michel Pionnier Séverine Coigneau	Renay Danielle Cohergne Monique Farrant	Romilly-du-Perche Christophe Leclercq Régine Vassaux	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet
St-Hilaire la Gravelle Dominique Patignier Gérard Viard	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Sandrine Mathurin	Villebout Emmanuel Granger Daniel Alazard	

Etaient absents : Daniel Dufour, Pascal Prudhomme, Jean-Pierre Plessis, Christine Aubry.

Pouvoirs : Daniel Dufour à Monique Soria, Pascal Prudhomme à Daniel Barilleau, Jean-Pierre Plessis à Luc Granger.

Nombre de membres :

En exercice : 45

Pour : 45

Présents : 42

Contre : 0

Pouvoirs : 3

Abstention : 0

Votants : 45

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

**PROCES-VERBAL
DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS
ET DES MEMBRES DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS**

(selon les statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois)

L'an deux mille dix-sept le vingt-sept février à vingt heures, suite à la démission de Monsieur Bernard PILLEFER en sa qualité de Président, les quarante-cinq membres du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, élus par les conseils municipaux des communes membres de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, se sont réunis dans la salle des fêtes de Morée, sur convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L5211-2, L5211-6, L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 février 2017

Nombre de membres dont le Conseil de Communauté doit être composé	45
Nombre de membres en exercice	45
Nombres de membres qui assistent à la séance	42
Nombre de pouvoirs	03

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les délégués communautaires :

- BOUFFRY : Monique SORIA,
- BREVAINVILLE : Dominique BRUNET, Jean-Pierre BRULE,
- BUSLOUP : Marcel DEFREMONT, Roselyne DUHOURCQ,
- LA CHAPELLE-ENCHERIE : Christiane LARUE, Jean-Philippe LEHOUX,
- LA CHAPELLE VICOMTESSE : Daniel BARILLEAU,
- CHAUVIGNY DU PERCHE : Danielle PERIN, Jacky DUFOURNIER,
- DROUE : Yves BERTOUY, Laëtitia BOUILLY,
- FONTAINE RAOUL : Luc GRANGER,
- LA FONTENELLE : Joël VERDIER, Daniel DORILLEAU,
- FRETEVAL : Bernard PILLEFER, Françoise CALLUT,
- LIGNIERES : Jean-Pierre MAHAUDEAU, Thierry GALMICHE,
- LISLE : Jean-Marie NEFF, Chantal MAILLET,
- MOISY : Sixtine LAME, Michel BEAUDOUX,
- MOREE : Alain BOURGEOIS, Jany KESTELYN,
- OUZOUEUR LE DOYEN : Robert BOUCHET, Pierre BROUSSE,
- PEZOU : Alain SOPENA, Frédérique LAUNAY,
- LE POISLAY : Michel PIONNIER, Séverine COIGNEAU,
- RENAY : Danielle COHERGNE, Monique FARRANT,
- ROMILLY DU PERCHE : Christophe LECLERCQ, Régine VASSAUX,
- RUAN SUR EGVONNE : Alain BRUNET,
- SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE : Dominique PATIGNIER, Gérard VIARD,
- SAINT-JEAN FROIDMENTEL : Laurent BOREL, Sandrine MATHURIN,
- VILLEBOUT : Emmanuel GRANGER, Daniel ALAZARD.

Etaient absents :

- BOUFFRY : Daniel DUFOUR,
- FONTAINE-RAOUL : Jean-Pierre PLESSIS
- LA CHAPELLE VICOMTESSE : Pascal PRUDHOMME,
- RUAN SUR EGVONNE : Christine AUBRY (suppléante),

Pouvoir :

- FONTAINE-RAOUL : Jean-Pierre PLESSIS à Luc GRANGER
- BOUFFRY : Daniel DUFOUR à Monique SORIA
- LA CHAPELLE VICOMTESSE : Pascal PRUDHOMME à Daniel BARILLEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yves BERTOUY, 1^{er} Vice-Président, qui procède à l'appel nominal des délégués communautaires, vérifie le quorum et énumère les pouvoirs.

Monsieur Gérard VIARD, le plus âgé des membres titulaires du Conseil a pris ensuite la présidence.

M. Joël VERDIER est nommé pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

ELECTION DU PRESIDENT

Chaque délégué à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Monsieur Alain BOURGEOIS 23 voix

Monsieur Jean-Pierre MAHAUDEAU 22 voix

M. Alain BOURGEOIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 9 des statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, Monsieur Alain BOURGEOIS, élu Président, propose de compléter la constitution du bureau en procédant à l'élection de huit Vice-Présidents et quatorze membres.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	18
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

Ont obtenu

Monsieur Yves BERTOUY 25 voix

Madame Danielle PERIN 02 voix

Monsieur Yves BERTOUY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Monsieur Laurent BOREL 19 voix

Monsieur Jean-Marie NEFF 26 voix

Monsieur Jean-Marie NEFF ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	9
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Ont obtenu

Monsieur Dominique BRUNET 34 voix

Monsieur Jean-Pierre MAHAUDEAU 01 voix

Madame Monique SORIA 01 voix

Monsieur Dominique BRUNET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	2
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	43
Majorité absolue	22

Ont obtenu

Monsieur Daniel BARILLEAU 16 voix

Monsieur Alain SOPENA 27 voix

Monsieur Alain SOPENA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	01
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

Ont obtenu

Monsieur Laurent BOREL 32 voix

Monsieur Daniel BARILLEAU 01 voix

Monsieur Laurent BOREL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	13
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Ont obtenu

Madame Danielle COHERGNE 32 voix

Madame Danielle COHERGNE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Ont obtenu

Monsieur Alain BRUNET 33 voix

Madame Régine VASSAUX 01 voix

Monsieur Alain BRUNET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	16
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu

Monsieur Daniel BARILLEAU 29 voix

Monsieur Daniel BARILLEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Il a enfin été procédé, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, à l'élection des Membres du Bureau.

ELECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

A obtenu

Madame Monique SORIA 45 voix

Madame Monique SORIA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} Membre du Bureau et a été immédiatement installée.

ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Monsieur Marcel DEFREMONT 45 voix

Monsieur Marcel DEFREMONT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Madame Christiane LARUE 45 voix

Madame Christiane LARUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Madame Danielle PERIN 45 voix

Madame Danielle PERIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installée.

ELECTION DU CINQUIEME MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Monsieur Luc GRANGER 45 voix

Monsieur Luc GRANGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Monsieur Joël VERDIER 45 voix

Monsieur Joël VERDIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SEPTIEME MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Monsieur Bernard PILLEFER 45 voix

Monsieur Bernard PILLEFER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU HUITIEME MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Monsieur Jean-Pierre MAHAUDEAU 45 voix

Monsieur Jean-Pierre MAHAUDEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU NEUVIEME MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Madame Sixtine LAMÉ 45 voix

Madame Sixtine LAMÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installée.

ELECTION DU DIXIEME MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Monsieur Robert BOUCHET 45 voix

Monsieur Robert BOUCHET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU ONZIEME MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Monsieur Michel PIONNIER 45 voix

Monsieur Michel PIONNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 11^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DOUZIEME MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Monsieur Christophe LECLERCQ 45 voix

Monsieur Christophe LECLERCQ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 12^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TREIZIEME MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Madame Dominique PATIGNIER 45 voix

Madame Dominique PATIGNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 13^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installée.

ELECTION DU QUATORZIEME MEMBRE DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Blancs	0
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral - Nuls	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Monsieur Emmanuel GRANGER 45 voix

Monsieur Emmanuel GRANGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 14^{ème} Membre du Bureau et a été immédiatement installé.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : NEANT

OBJET : CPHV

Composition du bureau

Nombre de Vice-Présidents – Nombre de membres

Le Président précise au conseil qu'il convient de désigner les Vice-Présidents de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) qui permettront notamment de constituer le Bureau de la CPHV.

Il rappelle à l'assistance l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant. »

Souhaitant que chacune des communes membres puissent être représentées au sein du Bureau, le Président propose au Conseil Communautaire de désigner huit Vice-Présidents et quatorze autres Membres du Bureau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** de fixer à huit le nombre de Vice-Présidents de la CPHV et de procéder à leur élection,
- **DECIDE** de compléter la composition du bureau de la CPHV, avec l'élection de quatorze autres membres.

En conséquence, le Bureau de la Communauté du Perche & Haut Vendômois sera constitué du Président, de huit Vice-Présidents et de quatorze Membres.

OBJET : CPHV

Commission d'Appels d'Offres

Le Président précise aux membres du conseil communautaire qu'il s'avère nécessaire de déterminer la composition de la commission d'appel d'offres.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne les membres comme suit :

- Membres titulaires :
 - Daniel BARILLEAU
 - Pierre BROUSSE
 - Christiane LARUE
 - Bernard PILLEFER
 - Monique SORIA
- Membres suppléants :
 - Laurent BOREL
 - Danielle COHERGNE
 - Jean-Pierre MAHAUDEAU
 - Jean-Marie NEFF
 - Alain SOPENA

OBJET : CPHV

Création et composition des commissions

Le Président propose de créer 8 commissions permettant de couvrir l'ensemble des compétences de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne les membres des commissions comme suit :

FINANCES :

Membres : Yves BERTOUY, Daniel BARILLEAU, Dominique BRUNET, Pierre BROUSSE, Jean-Pierre MAHAUDEAU

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Membres : Jean-Marie NEFF, Emmanuel GRANGER, Luc GRANGER, Sixtine LAME, Jean-Philippe LEHOUX, Danielle PERIN, Alain SOPENA

TOURISME, ANIMATION DU TERRITOIRE ET COMMUNICATION :

Membres : Dominique BRUNET, Jean-Pierre BRULE, Luc GRANGER, Jany KESTELYN, Christiane LARUE, Michel PIONNIER

AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

Membres : Alain SOPENA, Thierry GALMICHE, Frédérique LAUNAY, Jean-Pierre MAHAUDEAU, Jean-Marie NEFF, Dominique PATIGNIER, Joël VERDIER

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

Membres : Laurent BOREL, Michel BEAUDOUX, Christiane LARUE, Jean-Pierre MAHAUDEAU, Jean-Marie NEFF, Joël VERDIER

POLITIQUE DU LOGEMENT, DU CADRE DE VIE ET DE LA SANTE :

Membres : Danielle COHERGNE, Michel BEAUDOUX, Robert BOUCHET, Christiane LARUE, Danielle PERIN

ACTIONS CULTURELLES :

Membres : Alain BRUNET, Daniel BARILLEAU, Françoise CALLUT, Daniel DUFOUR, Luc GRANGER, Jany KESTELYN

ESPACES SPORTIFS ET LOISIRS :

Membres : Daniel BARILLEAU, Laurent BOREL, Jean-Philippe LEHOUX, Jean-Marie NEFF, Alain SOPENA, Régine VASSAUX

OBJET : Finances

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Désignation des membres

Le Président précise aux membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire de mettre en place la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) entre la Communauté du Perche & Haut Vendômois et ses communes membres.

Le Président rappelle que la commission doit être composée d'au moins un représentant du conseil municipal de chacune des communes concernées.

Le Président invite le conseil communautaire à procéder à la désignation des membres de cette commission.

Suite au vote, les membres élus sont :

Monique SORIA (BOUFFRY), Dominique BRUNET (BREVAINVILLE), Marcel DEFREMONTE (BUSLOUP), Christiane LARUE (LA CHAPELLE-ENCHERIE), Daniel BARILLEAU (LA CHAPELLE-VICOMTESSE), Danielle PERIN (CHAUVIGNY-DU-PERCHE), Yves BERTOUY

(DROUE), Luc GRANGER (FONTAINE-RAOUL), Joël VERDIER (LA FONTENELLE), Bernard PILLEFER (FRETEVAL), Jean-Pierre MAHAUDEAU (LIGNIERES), Jean-Marie NEFF (LISLE), Sixtine LAME (MOISY), Alain BOURGEOIS (MOREE), Robert BOUCHET (OUZOUER-LE-DOYEN), Alain SOPENA (PEZOU), Michel PIONNIER (LE POISLAY), Danielle COHERGNE (RENAY), Christophe LECLERCQ (ROMILLY-DU-PERCHE), Alain BRUNET (RUAN-SUR-EGVONNE), Dominique PATIGNIER (SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE), Laurent BOREL (SAINT-JEAN FROIDMENTEL), Emmanuel GRANGER (VILLEBOUT).

OBJET : Syndicat Mixte du Pays Vendômois
Désignation des représentants de la CPHV

Le Président précise aux membres du conseil communautaire qu'il s'avère nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Après avoir procédé au vote, les membres élus, à l'unanimité, sont :
Membre titulaire : Daniel DUFOUR
Membre suppléant : Jean-Marie NEFF

OBJET : Syndicat Mixte du Pays Vendômois
Comité de programmation Leader
Désignation des représentants de la CPHV

Le Président précise aux membres du conseil communautaire qu'il s'avère nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la Communauté du Perche & Haut Vendômois au Comité de Programmation Leader GAL « Ressources 41 » du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Le Président rappelle que Leader est un programme à financements européens, pour lequel le Syndicat Mixte du Pays Vendômois joue un rôle de coordination entre les instances européennes et la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Le Président invite donc le conseil communautaire à procéder à la désignation des deux délégués communautaires au Comité de Programmation Leader GAL « Ressources 41 ».

Après avoir procédé au vote, les membres élus, à l'unanimité, sont :
Membre titulaire : Jean-Pierre MAHAUDEAU
Membre suppléant : Monique SORIA

OBJET : Syndicat Mixte du Pays Vendômois
Comité Energie
Désignation des représentants de la CPHV

Le Président précise aux membres du conseil communautaire qu'il s'avère nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la Communauté du Perche & Haut Vendômois au Comité Energie du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Après avoir procédé au vote, les membres élus, à l'unanimité, sont :
Membre titulaire : Frédérique LAUNAY
Membre suppléant : Danielle COHERGNE

OBJET : Schéma de Cohérence Territoriale

Désignation des délégués représentants de la CPHV

Le Président précise aux membres du conseil communautaire que conformément aux statuts du Schéma de Cohérence Territoriale des Territoires du Grand Vendômois, il s'avère nécessaire de désigner six délégués titulaires et six délégués suppléants représentants de la Communauté du Perche & Haut Vendômois à son comité syndical.

Après avoir procédé au vote, les membres élus, à l'unanimité, sont :

Membres titulaires : Alain BOURGEOIS, Patrick LIBERGE, Jean-Marie NEFF, André ORTEGA, Bernard PILLEFER, Jean-François REYNAUD

Membres suppléants : Daniel BARILLEAU, Yves BERTOUY Michel FRARD Jean-Pierre MAHAUDEAU, Alain SOPENA, Joël VERDIER

OBJET : Très Haut Débit

Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » Nouveau délégué CPHV au Comité Syndical

Le Président précise aux membres du conseil communautaire qu'il s'avère nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la Communauté du Perche & Haut Vendômois au conseil syndical SMO « Loir-et-Cher Numérique ».

Après avoir procédé au vote, les membres élus sont :

Membre titulaire : Christophe LECLERCQ

Membre suppléant : Alain BRUNET

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DESIGNE** au sein du conseil communautaire, en tant que représentant de la communauté de communes au sein du conseil syndical, conformément à l'article 4.1 des statuts du syndicat mixte ouvert, Christophe LECLERCQ en tant que délégué titulaire, ayant pour suppléant Alain BRUNET.

OBJET : Gestion des déchets ménagers

Election des délégués au SICTOM de Châteaudun

Vu les statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, et notamment son article 5 fixant les compétences qu'elle exerce, y compris la gestion de la collecte, du traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés,

Vu les statuts du SICTOM de Châteaudun,

Le Président précise aux membres du conseil communautaire qu'il convient d'élire les délégués de la Communauté du Perche & Haut Vendômois au SICTOM de Châteaudun.

Suite au vote et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ELIT** les délégués titulaires et suppléants de la Communauté du Perche & Haut Vendômois au SICTOM de Châteaudun comme suit :

COMMUNE DE PROVENANCE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BREVAINVILLE	Catherine GASNIER Sylvain PIEDALLU	Jean-Paul GASNIER José GAUVAIN
FONTAINE-RAOUL	Christian DEGEST Sybille DE BEAUDIGNIES	Michel LETORD Christian HUTIN
OUZOUER-LE-DOYEN	Anne-Marie GOLDBLECH Patrick MARECHAL	Gérard PIERRON Joël DESPREZ
VILLEBOUT	Emmanuel GRANGER Daniel ALAZARD	Thierry FREON Arnaud GERMOND

OBJET : Gestion des déchets ménagers

Election des délégués au SICTOM de Montoire-La Chartre

Vu les statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, et notamment son article 5 fixant les compétences qu'elle exerce, y compris la gestion de la collecte, du traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés,

Vu les statuts du SICTOM de Montoire-La Chartre,

Le Président précise aux membres du conseil communautaire qu'il convient d'élire les délégués de la Communauté du Perche & Haut Vendômois au SICTOM de Montoire-La Chartre.

Suite au vote et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ELIT** les délégués titulaires et suppléants de la Communauté du Perche & Haut Vendômois au SICTOM de Montoire-La Chartre comme suit :

COMMUNE DE PROVENANCE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOUFFRY	Monique SORIA	Marc LECOMTE
LA CHAPELLE-VICOMTESSE	Daniel BARILLEAU	Claude BARRE
CHAUVIGNY-DU-PERCHE	Danielle PERIN	Christelle HALLOUIN
DROUE	Patrick LIBERGE Bruno BRYCH	Sylvain DUPIN Jeanick LEGROS
LA FONTENELLE	Joël VERDIER	Daniel DORILLEAU
LE POISLAY	Michel PIONNIER	Jean VALLEE
RUAN-SUR-EGVONNE	Christine AUBRY	Alain BRUNET

OBJET : Gestion des déchets ménagers

Election des délégués au Syndicat Mixte VALDEM

Vu les statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, et notamment son article 5 fixant les compétences qu'elle exerce, y compris la gestion de la collecte, du traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés,

Vu les statuts du Syndicat Mixte VALDEM,

Le Président précise aux membres du conseil communautaire qu'il convient d'élire les délégués de la Communauté du Perche & Haut Vendômois au Syndicat Mixte VALDEM.

Suite au vote et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ELIT** les délégués titulaires et suppléants de la Communauté du Perche & Haut Vendômois au Syndicat Mixte VALDEM comme suit :

COMMUNE DE PROVENANCE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BUSLOUP	Marcel DEFREMONT	Mickaël CORDONNIER
LA CHAPELLE-ENCHERIE	Noëlle LEGRET	Christian PITRE
FRETEVAL	Magalie BRIQUET	Philippe LERICHE
LIGNIERES	Jean-Pierre SAMSON	Isabelle COURTOT
LISLE	Alain TERQUIS	Sabine PREVILLE
MOISY	Michel BEAUDOUX	Karine OLIVIER
MOREE	Gérard VINSOT	Michel FRARD

PEZOU	Nicolas JANSSEN	Daniel ROUSSINEAU
RENAY	Patrick CHIRON	Michel TRETON
ROMILLY-DU-PERCHE	Régine VASSAUX	Véronique LENTAIGNE
SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE	Mathieu VRAIN	Bruno BRAULT
SAINT-JEAN FROIDMENTEL	Hervé TISON	Frédéric MARTELLIERE

OBJET : Désignation des délégués locaux du CNAS

Le Président précise aux membres du conseil communautaire qu'il s'avère nécessaire de désigner les délégués locaux du CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne les membres comme suit :

- Collège des élus : Yves BERTOUY
- Collège des agents : Ingrid VESPRINI

QUESTIONS DIVERSES

Rappel des groupes de travail :

Fonds de concours : Yves BERTOUY, Daniel BARILLEAU, Laurent BOREL, Luc GRANGER, Jean-Pierre MAHAUDEAU, Jean-Marie NEFF.

Schéma de Mutualisation : Jean-Marie NEFF, Laurent BOREL, Sixtine LAME, Alain SOPENA.

Actu Comm' : Dominique BRUNET, Daniel BARILLEAU, Yves BERTOUY, Alain BRUNET, Thierry GALMICHE, Jean-Marie NEFF, Bernard PILLEFER.

Site Internet : Yves BERTOUY, Dominique BRUNET, Thierry GALMICHE, Emmanuel GRANGER, Jany KESTELYN, Bernard PILLEFER, Pierre SOLON, Laurent MEREL.

PLUi : Alain SOPENA, Daniel BARILLEAU, Alain BRUNET, Roselyne DUHOURCQ, Jean-Marie NEFF, Bernard PILLEFER.

Projet de Territoire : Alain SOPENA, Alain BRUNET, Dominique BRUNET, Danielle COHERGNE, Roselyne DUHOURCQ, Thierry GALMICHE, Jean-Pierre MAHAUDEAU, Bernard PILLEFER, Monique SORIA, Joël VERDIER.

GEMAPI : Laurent BOREL, Pierre BROUSSE, Jean-Marie NEFF, Joël VERDIER.

Eau et Assainissement : Laurent BOREL, Pierre BROUSSE, Jean-Marie NEFF, Joël VERDIER, Présidents des SIAEP.

Prochaine réunion de conseil communautaire :

Lundi 13 mars 2017 à 20h00 – Espace Socio-Culturel à Droué

Le Président,
Alain BOURGEOIS